

Prevention des TMS

Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP IBC (industrie, BTP, commerce)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maintenir et actualiser ces compétences d'acteur PRAP IBC.

CONTENU DE LA FORMATION

- L'actualisation des connaissances en termes de prévention des risques liés à l'activité physique (aspects réglementaires et technique),
- L'adaptation à l'évolution des situations de travail,
- Rappel des risques de son métier et des atteintes à la santé,
- Rappel des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des acquis en cours de formation : Elle porte sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation. Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers des tests, exercices, études de cas et mises en situation.

METHODES PEDAGOGIQUES ET POINTS FORTS

- Apport d'informations d'actualisation,
- Echange de pratiques,
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

VALIDATION

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, Ergonalliance et INRS leur délivre un certificat « Acteur PRAP IBC », leur permettant de valider le maintien des compétences pour une durée.

DETAILS DE LA FORMATION

Intervenant(s) :

Cette formation est assurée par un formateur certifié.

Public et prérequis :

Salariés ayant suivi la formation PRAP IBC.
Être titulaire du certificat d'acteur PRAP IBC.

Effectifs :

Groupe de 10 à 12 participants maximum. Fonctionnement en ateliers pratiques (sous-groupes).

Durée :

La durée de la formation est d'un jour (7h).

Financement :

Ergonalliance est certifié Qualiopi pour ses actions de formation.

Toutes nos formations sont donc finançables par votre OPCO pour les salariés ou par le FIF-PL pour les travailleurs indépendants.